

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 23 avril. — Il n'y a plus de doute sur l'époque où le ministère veut faire commencer le procès de la chambre des pairs. Un ordre du jour du comte de Sussy prévient les gardes nationaux de la 11^e légion des mesures qu'a ordonnées l'état-major à partir du 5 mai.

Le colonel prévient les gardes nationaux qui seront de service qu'il y aura une tribune réservée dans l'enceinte de la chambre pour eux.

Copie de l'ordre du jour de l'état-major-général du 16 avril.

A partir du 5 mai prochain, chacune des légions d'infanterie à son tour, en commençant par la première, et la légion de cavalerie, fournira chaque jour, à l'exception des jeudis et dimanches, pour le service de la cour des pairs, des détachements composés comme il suit :

Infanterie. — 1 chef de bataillon, 1 adjudant-major, 1 adjudant sous-officier, un tambour maître, 6 tambours, 2 capitaines, 2 lieutenants, 2 sous-lieutenants, 6 sergents, 8 caporaux, 216 gardes nationaux. En tout 246 hommes, formant 6 pelotons à 12 files.

Cavalerie. — 1 officier, 1 maréchal-des-logis, 2 brigadiers, 1 trompette, 12 gardes nationaux. En tout 17 hommes.

Suivent quelques détails de service intérieur.

Dispositions générales.

A dater du 5 mai prochain, il y aura dans chacune des 9^e, 10^e, 11^e et 12^e légions, un bataillon prêt à prendre les armes; les billets de convocation pour ce service devront être établis à l'avance dans chaque compagnie, afin qu'ils puissent être portés au domicile des gardes nationaux aussitôt l'ordre reçu de les réunir.

A partir de la même époque, et dans chaque légion, l'adjudant-major de semaine couchera à l'état-major de la légion, et le service sera réglé de manière à ce qu'il y ait toujours un officier de ce grade présent à la légion.

MM. les majors auront soin de laisser à leur état-major l'indication du lieu où on pourrait les trouver, dans les courtes absences qu'ils pourraient faire.

Il y aura de service, pendant les 24 heures, à l'état-major de chaque légion, le tambour-major, un tambour maître et 6 tambours.

Il sera fait chaque jour, en présence de l'adjudant-major de service, trois appels des tambours, le 1^{er} à sept heures du matin, le 2^e à midi et le 3^e à cinq heures du soir; les tambours seront en tenue.

Toutes les caisses seront déposées à l'état-major des légions.

Rien ne sera changé dans le service ordinaire.

Jusqu'à nouvelle décision de M. le maréchal, aucune modification ne devra être apportée au présent ordre.

Le chef d'état-major-général, signé Jacqueminot.

— M. l'abbé Lamennais a assisté hier à la réunion des avocats et des conseils qui a eu lieu à Ste. Pélagie.

— M. de Médem a reçu des dépêches assez importantes de St Pétersbourg. Le comte de Pahlen, nommé définitivement à l'ambassade de Paris, ne faisait pas encore ses préparatifs de départ. Son voyage était retardé jusqu'au mois de septembre, époque où il se mettra en route pour Paris. Le maréchal Maison avait quitté Saint-Petersbourg sans manifester une intention précise; il n'avait pas pris de l'empereur un de ces congés absolus sans espoir de retour. La situation de la Pologne ne laissait pas

d'être inquiétante; l'esprit de liberté fermentait à l'abri des sociétés secrètes, par suite des précautions du gouvernement russe; il y avait inquiétude réelle à St-Petersbourg sur cette situation de la Pologne, et des officiers russes de toutes armes étaient partis pour prendre un commandement ou exercer des fonctions de police à Varsovie; mais à quoi servent de telles précautions quand tout un pays est animé de la haine la plus vive, la plus profonde contre l'oppression?

— Il est probable que lord Granville reviendra à Paris comme ambassadeur de la Grande-Bretagne.

— On annonce l'*Histoire des Francs*, par M. le comte de Peyronnet. Ce livre embrasse tout le temps antérieur à Hugues Capet.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, 16 avril :

« La reine, retenue dans notre capitale par une double raison, ne songe plus, dit-on, à se rendre à Aranjuez.

» Pendant l'absence du ministre de la guerre, elle veut être à portée de recevoir ainsi ses dépêches qu'elle attend avec une vive impatience; en second lieu les troupes manquent pour l'accompagner dans sa résidence favorite : il y aurait du danger à diminuer la garnison de Madrid. Ces diverses considérations retiennent la reine dans nos murs.

» On n'a pas encore de nouvelles de Valdès; on sait seulement qu'à Burgos, il a pris pour chef d'état-major l'ex ministre Evariste San Miguel, et qu'il l'a emmené avec lui, Mina, dont le patriotisme était toujours aussi ardent, mais dont les forces ne répondaient plus au zèle, a donné sa démission. L'exposé de ses motifs, adressé à la reine, est conçu dans des termes aussi simples que nobles, qui ne peuvent que le relever dans l'estime de ses amis, et forcer ses ennemis au silence.

CHAMBRE DES PROCURADORS.

Séance du 14 avril. — L'ordre du jour est la discussion des articles du projet de loi sur la dette intérieure.

Après une longue discussion, l'art. 1^{er} du projet, tel que l'a amendé la commission est adopté. Cet article est ainsi conçu : « La réorganisation du clergé devant s'opérer, sont suspendues toutes les créances contre l'état reconnues et liquidées ou à liquider, appartenant à des corporations ecclésiastiques, à des hermites, églises et confréries, fondations pieuses et chapellenies collatives vacantes ou qui viendraient à vaquer. »

Les articles 2 et 3 proposés par la commission sont également adoptés.

Dans la séance du 15, la chambre des procuradores a continué la discussion : les art. 4 et 5 du projet de la commission ont été adoptés.

— Le *Mémorial des Pyrénées* annonce que sir Eliot a reçu le double sauf-conduit qu'il attendait de Mina et de don Carlos; le prétendant le recevra à Aspeytia au milieu de la plus grande partie de ses forces, 15,000 hommes, dit-on.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 24 AVRIL.

— Le *Moniteur* annonce que l'inauguration du chemin de fer aura lieu mardi 5 mai, à midi.

— La locomotive fonctionne maintenant presque tous les jours sur le chemin de fer pour amener les remblais de terre et de sable, nécessaires au parfait achèvement de la partie qui avoisine Bruxelles. Hier, son train se composait de neuf wagons qu'elle faisait mouvoir comme remorqueur ou comme répulseur. Elle a fait dans sa journée dix ou douze voyages, tant à Vilvorde qu'à l'endroit de la plaine

de Mon-Plaisir, où elle prend les sables qui y viennent par des charrettes. On calcule que ces neuf wagons contiennent la quantité de 45 charrettes, ainsi l'on peut juger de l'économie du temps et d'argent que procure ce moyen de transport. Pendant l'un de ces voyages une circonstance curieuse s'est présentée, qui prouve la puissance d'arrêt du moteur. Le convoi, reparti à vide de Bruxelles, arrivait de toute sa vitesse vers la seconde barrière placée sur une nouvelle chaussée de Laeken, laquelle barrière fermait la chaussée. Il en était à environ 50 pas, lorsqu'à-peu-près à la même distance de la barrière une voiture de la cour est aperçue venant de Laeken; celle-ci devait donc attendre pour laisser le passage libre aux wagons; mais c'est au contraire la locomotive qui a fait acte de déférence en arrêtant court; de sorte qu'on a ouvert la barrière à la voiture, et le convoi a tout aussitôt repris sa marche.

— Voici le résultat de l'adjudication qui a eu lieu hier pour la fourniture à Malines, Tirlemont et Termonde, de 5,750,000 kilog. de fers nécessaires à l'établissement du rail-way :

1^{er} lot. Chacun des 4 marchés, 258,480 fr., ensemble 1,033,920 francs.

2^{me} lot. 1^{er} marché, 259,000 fr.; 2^{me} marché, 260,000 fr.; 3^{me} marché, 260,000 fr.; 4^{me} marché, 259,000 fr. Ensemble 1,038,000 fr.

Total général des deux lots, 2,071,920 fr.

LIEGE, LE 25 AVRIL.

Un fait qui vaut la peine d'être remarqué, c'est le peu de sensation qu'a produit la retraite du ministère Wellington. Ce fait suffirait pour démontrer combien l'opinion publique croyait peu, sinon au mauvais vouloir, du moins à la force d'un cabinet tory. On sentait que ce ministère ne saurait, quelque envie qu'il en eût, rompre avec la politique de l'administration précédente. On savait que bon gré, mal gré, pour toutes les grandes questions, il marcherait dans les mêmes voies (si Dieu lui prêtait vie) d'un pas plus lent peut-être et plus embarrassé, mais sans retour vers le passé, sans essai de réaction. Ainsi le voulait la force des choses. A moins de risquer la folie d'un coup d'état comme M. de Polignac, il ne pouvait prétendre à d'autres conditions d'existence. Il devait ou périr sur-le-champ ou vivre en quelque sorte d'une vie étrangère, d'une vie d'emprunt, chose au reste assez peu facile en présence d'une majorité malveillante.

Cela était si bien compris, que le gouvernement français n'a jamais paru un instant préoccupé des suites que pourrait avoir l'avènement de sir Robert Peel et de ses amis. Ses organes avoués ont même poussé la quiétude si loin qu'on l'a qualifiée de bienveillance et qu'on a accusé les doctrinaires d'être favorables aux tories.

Tout bien considéré, le passage des tories aux affaires a été, sous un rapport, très utile à la cause que nous défendons. Il a constaté d'une manière irrécusable l'impuissance absolue des idées rétrogrades en Angleterre. Les opinions arriérées ont eu beau réunir toutes leurs forces et tous leurs efforts, la diplomatie du Nord a eu beau combiner toutes ses influences et l'empereur Nicolas expédier à Londres son homme d'état le plus habile, pour soutenir et consolider le ministère nouveau, ce ministère à peine installé est tombé misérablement, sans secousse et presque sans bruit. Il est tombé, et encore n'a-t-il pu obtenir quelques jours de durée qu'en faisant fléchir la rigueur de ses principes. Il a cherché à se renfermer autant que possible dans le *statu quo*, se gardant avec soin de toucher aux faits accomplis. Il n'a soufflé mot ni de la

question belge, ni de la question espagnole, ou bien, s'il s'en est occupé, c'était dans le sens de la politique suivie par lord Palmerston. En ce qui nous concerne, loin d'avoir fait des tentatives pour amener la reprise des négociations avant l'accomplissement des obligations imposées au roi Guillaume au sujet du Luxembourg, il s'était empressé, dit-on, de donner à notre gouvernement les assurances les plus satisfaisantes et les plus propres à nous rassurer sur sa conduite ultérieure.

Le drame qui vient d'être joué à Londres n'est donc pas dénué d'intérêt. Il en ressort un enseignement qui mérite d'être recueilli et que nous engageons les ennemis de notre ordre de choses actuel à prendre en mûre considération. Nous doutons cependant qu'ils en profitent. Nous savons jusqu'ouï va l'aveuglement de ces pauvres gens qui chantent des *Te Deum* quand ils arrivent au terme de l'agonie.

Hier, *Gustave* a été représenté sur notre scène, pour la onzième fois. L'empressement du public ne se ralentit pas : cette représentation avait encore attiré une assemblée nombreuse. L'œuvre d'Auber a été fort bien exécuté; et M. Teissere, a chanté et joué le rôle de Gustave de manière à laisser des regrets; M. Teissere ne fait pas partie de notre nouvelle troupe.

C'est par erreur que nous avons dit, d'après une autre feuille, que le rapport sur l'instruction publique était imprimé; la rédaction n'est pas encore terminée.

L'*Eclair*, de Namur, rapporte que des pétitions circulent, à Namur et Dinant, en faveur de l'élection des bourgmestres et échevins par les habitants.

On s'occupe en ce moment, dit le même journal, dans la partie supérieure de la rue du Palais de Justice, à jeter les fondemens pour élever un monument funèbre à la mémoire des braves qui ont succombé à Namur, le premier octobre 1830.

On écrit de La Haye, le 22 avril :

On assure que S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas a l'intention de faire un voyage à Saint-Petersbourg, accompagné de son auguste épouse.

On annonce qu'un projet pour la construction d'une route en fer d'Amsterdam à Rotterdam par La Haye est tout prêt, que déjà il a été communiqué par les auteurs de la société de commerce et qu'on n'attend plus que l'approbation royale pour lever les fonds nécessaires à l'exécution du plan.

On lit dans la *Gazette d'état de Prusse*, que l'ambassadeur français à la cour de Russie, le maréchal marquis maison, est arrivé le 17 à Berlin, venant de St.-Petersbourg.

On mande de Hanovre, 12 avril :

Dans les états du Hanovre, séance du 6 avril, on a longuement discuté sur la publicité des séances. Il paraît que la censure s'oppose à cette publicité. On sait en outre que la diète de Francfort s'est mêlée de cette affaire, et que, d'après sa décision, il n'est pas permis de reproduire intégralement les discours. Dans le Hanovre, où la presse est libre, il est étonnant que l'on s'oppose à la publicité des questions législatives.

Le roi de Suède a rejeté pour la troisième fois la résolution des états par laquelle les procédures devant les tribunaux inférieurs devaient avoir lieu en public. Cependant, S. M. a fait connaître en même temps que ces tribunaux seraient invités par circulaire à conserver l'ancien usage de la publicité des causes portées devant eux; mais il a ajouté qu'aucune loi à cet égard ne pouvait être admissible; la publicité ne pouvant être considérée comme utile dans le cas de procès relatifs aux délits de police.

SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE ET POPULAIRE.

Prix proposé.

La société propose une Médaille de 500 francs en or, ou la valeur en argent, pour la composition d'une *Histoire populaire des Belges*, à l'usage des écoles primaires, et propre à développer dans l'âme des jeunes Belges le sentiment de la nationalité.

Le conseil désire que cet ouvrage ne soit pas une chronique sèche des principaux faits de l'histoire du pays. Il pense que cet ouvrage, reproduisant simultanément l'his-

toire de toutes les provinces qui constituent aujourd'hui la Belgique, doit présenter, outre le récit des faits principaux, des détails sur les institutions anciennes et modernes, sur les mœurs, les usages nationaux, sur les progrès des arts et sur la vie des hommes les plus célèbres.

Conditions générales du concours.

Cet ouvrage devra contenir au moins dix feuilles d'impression, au plus quinze feuilles, format, caractères et justification des publications de la société. (Specimen, *Simon* ou le *Marchand forain*.)

Les concurrents devront envoyer leurs manuscrits franc de port au secrétariat de la société, rue de l'Empereur, n° 20, avant le 1^{er} août 1836. Ils inscriront en tête du manuscrit une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant le nom de l'auteur.

Le conseil d'administration se réserve de nommer, avant le 1^{er} juillet 1836, la commission chargée de l'examen des ouvrages envoyés au concours et de ne point décerner le prix si aucun des ouvrages n'en était jugé digne.

L'ouvrage couronné deviendra la propriété de la société; il sera permis néanmoins à chacun de le réimprimer et de le vendre au plus bas prix.

Le secrétaire du conseil d'administration, Ed. DUCPETIAUX.

** Le président de la chambre des notaires de l'arrondissement de Liège, rappelle à ses confrères du ressort que l'assemblée ordinaire du 1^{er} mai aura lieu à 11 heures chez M^o DE BEFVE, rue Sœurs de Hasque. 426

La MUSIQUE MILITAIRE continuera d'exécuter différentes SIMPHONIES, tous les lundis et jeudis de onze à une heure, pendant la durée de l'exposition à la Salle de la Société d'Emulation.

TAXE DU PAIN A LIEGE du 25 avril.

Pain de seigle, 18 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 30 cent.
Pain dit de ménage, 43 centimes.

DIRECTION PROVINCIALE DU TRÉSOR.

PENSIONS CIVIQUES.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés, que le PAIEMENT DES PENSIONS CIVIQUES pour le 1^{er} trimestre 1835, est ouvert à son bureau tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui samedi, 25 avril, 10^e représentation du 8^e mois d'abonnement, la deuxième représentation du premier acte des *Deux Nuits*, opéra, musique de Boyeldieu, précédé par la dernière représentation de *L'École des Piellards*, comédie en 5 actes et en vers, de Casimir Delavigne.

Demain dimanche, la deuxième représentation de *Latude*, drame en trois actes et cinq tableaux, et le *Concert à la Cour*, opéra.

Très incessamment, au bénéfice de M. Lemaire aîné, la dernière représentation de *Gustave III, ou le bal masqué*, précédé de la première représentation de : *Elle est Folle*, vaudeville nouveau en deux actes, de M. Mélesville.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Nous avons l'honneur d'informer le public que le COUPEUR attaché à notre MAISON est de RETOUR de PARIS avec les MODES de LONGCHAMPS.

VERCKEN, FRÈRES. 437

J. P. BIERSET, MARCHAND-TAILLEUR,
RUE SOUVERAIN-PONT, N° 596.

A l'honneur de faire part de son RETOUR de PARIS aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance. 427

LES SŒURS DEBOUNY,

Ont l'honneur d'annoncer leur RETOUR avec un très-joli CHOIX de MODES, soieries, schals, écharpes, fichus, rubans, fleurs; joints à tous ces articles, un assortiment complet de lingerie. 428

Mme. DRION-RENIER a l'honneur d'informer qu'elle vient d'arriver avec un CHOIX de MODES et NOUVEAUTÉS. 467

RUE DE LA RÉGENCE N° 729.

Mlle Victoire PEPINSTER, a l'honneur d'annoncer son ARRIVÉE, avec un fort joli choix de LINGERIES et BOUTERIES FINES.

Indépendamment des articles confectionnés, elle a aussi un fort bel ASSORTIMENT D'ÉTOFFES BLANCHES unies en tous genres; jaconnats et mousselines façonnés pour robes; batistes, et mouchoirs idem; tulles et dentelles de toutes qualités; aux prix les plus avantageux. 460

MODES ET NOUVEAUTÉS
AU GOUT PARISIEN,
RUE DES DOMINICAINS, N° 706.

Mde. LARMOYER-LARMOYER a l'honneur d'annoncer son retour de PARIS avec un GRAND ET JOLI CHOIX de MODES et NOUVEAUTÉS qui viennent de paraître à LONGCHAMPS.

Elle informe en même temps les dames que ses magasins sont actuellement établis rue des Dominicains, n° 706. Ce local étant beaucoup plus spacieux elle a joint à son assortiment de soieries la VENTE des COTONS, JACONATS, MOUSSELINES IMPRIMÉES et UNIES et autres articles d'une grande fraîcheur.

Jalouse d'obtenir la préférence des dames qui voudront bien descendre chez elle, tous ses efforts tendront à la mériter par la modicité de ses prix et les soins qu'elle apportera dans l'exécution des ordres qui lui seront confiés. 464

MAGASIN DE MODES,
SOIERIES ET NOUVEAUTÉS,
RUE DU PONT-D'ILE, N° 12.

Mme. SCHELL-FORIR a l'honneur d'annoncer son RETOUR DE PARIS avec un bel ASSORTIMENT d'articles pour la saison. 459

MAGASIN

DE

SOIERIES ET INDIENNES,
RUE DE LA RÉGENCE.

Mlle. Josephine NALINNE a l'honneur d'annoncer SON RETOUR de PARIS, où elle a fait un CHOIX varié des premières nouveautés.

Son MAGASIN de Soieries est toujours fort bien assorti, et elle peut les offrir aux prix les plus avantageux. 462

Mlle. LAMAYE, marchande de MODES, RUE PUIITS EN SOCK, Outre-Meuse, a l'honneur d'annoncer son RETOUR de BRUXELLES, avec un beau CHOIX de MODES, lingerie, nouveautés et CHAPEAUX de paille de toutes qualités.

L'épouse BOUGNET qui demeure au Tonnelet, rue de la Boucherie, demeure actuellement, rue Polierue, maison enseignée la Langue de Bœuf, n° 755.

Elle continue son commerce de charcuterie et vend à juste prix, langues de bœufs, de moutons fumées, etc. 463

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville

HUITRES Anglaises, 1^{re} qualité, chez PERET; rue Ste Ursule

HOTEL

DU

CANAL DE L'OURTE, A TILFF.

OUVERTURE.

H. MENTION, a l'honneur de prévenir le public qu'il fera dimanche 3 mai, l'ouverture de son HOTEL. On y trouvera table d'hôte, à une heure et à quatre. Une barque neuve, de la forme des bateaux d'Orte bien couverte et très commode, partira le même jour à 7 1/2 heures précises du matin, du nouveau pont sur la Meuse (rivage des Croisiers) pour arriver à Tilff à 10 heures. Elle redescendra vers la soirée.

Prix 4 franc par personne.
Le même prévient les amateurs de campagne qu'il continue, comme les années précédentes, à prendre chez lui des pensionnaires au prix de 60 fr. par mois. 465

A VENDRE UN TERRAIN sur lequel les fondemens d'une maison sont achevés; il est situé rue de l'UNIVERSITÉ, et contient 499 mètres 70 centimètres. S'adresser rue Bassée Sauvinière, n° 809. 468

MAISON A VENDRE,
RUE VINAVE D'ILE.

JEUDI 7 MAI 1835, à neuf heures au local de la justice de paix du Sud rue Mont St. Martin, il sera procédé par le notaire ADAMS, à la licitation d'une MAISON rue Vinave d'île cotée 595, faisant le coin de la dite rue et de la place St. Paul. Aux conditions à voir chez le dit notaire et à la justice de paix. 466

Les TRAVAUX d'agrandissement de l'église de JUPILLE; n'ayant pas été adjugés le 23 avril, ils seront remis en ADJUDICATION le LUNDI 4 MAI, à trois heures de relevée, au presbytère du lieu susdit, sur la somme de 46950 francs.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

Dimanche, 26 avril, jour de L'OUVERTURE.
HARMONIE, à 5 heures.

442

INSTITUT D'ÉDUCATION, DIRIGÉ PAR J. F. FRÉNEY, PLACE DERRIÈRE ST. PAUL, n° 515.

L'instruction donnée dans cet établissement a principalement pour but de préparer les élèves aux études universitaires et de les former à la science commerciale.
La rentrée des classes aura lieu le 1^{er} mai.

UN MAGASIN PLACE-VERTE, n° 780., CHEZ J. PRINTZEN,

Sont arrivés deux mille douzaines de bas, bonnets, gants et basettes pour hommes, femmes et enfants, de toute qualité et grandeur, en blanc, en écarlate et de couleurs, à jour et uni; gilets, jupons, caleçons et camisoles. Deux cents pièces de cotons, cotonnettes et ginghams; deux cents douzaines de cravates assorties en tous genres et grandeurs. Deux cents pièces de cravates de toute qualité et grandeur. Soie 7/4 et 8/4 de large. Quatre mille schalls; mouchoirs et fichus, broché et thibet de Lyon, Nîmes et Paris. Le plus beau linge de table damassé, etc. Au plus bas prix. 385

AVIS AU PUBLIC.

M. HUBERT, distillateur-confiseur, fabricant de chocolats et de Fidéles Berger, rue de l'Université, prie les personnes qui ont des relations avec les ventes par actions ou loteries étrangères, de ne pas s'adresser à son magasin ni à son adresse, n'ayant jamais rien en de commun avec ces sortes de choses. Le même est parfaitement bien assorti en toutes espèces de LIQUEURS des meilleures qualités, au prix les plus modiques. On trouve également un grand assortiment de CHOCOLATS de sa fabrication. Il se recommande aux personnes qui veulent bien lui accorder la préférence. 425

AUX TROIS OMBRELLES.

M. COLOMBIER, place du Marché, n° 934, vient de recevoir un très GRAND ASSORTIMENT de PARASOLS dans tout ce qu'il y a de plus nouveau dans les prix de 9 jusqu'à 18 francs. Il a aussi un ASSORTIMENT D'ÉTOFFES pour les RECOUVRIRE et les faire à volonté. Il est aussi très bien assorti en PARAPLUIES de GROS de NAPLES, du prix de 43 jusqu'à 30 francs. Il a aussi un ASSORTIMENT de BUSTE et BALAINES de CORSET et autres ainsi que de BAGUETTE de FUSIL. 424

FABRIQUE DE CHAPEAUX DE PAILLE, Au Chapeau d'Or, rue Vinave d'Ile, n° 47, à Liège.

L'épouse JANNÉ a l'honneur d'annoncer qu'elle fabrique toutes espèces de chapeaux, savoir en paille cousue, en agréments de paille de riz et busch dans ce qu'il y a de plus riches, en agréments d'Italie et en agréments luisants de 6 à 15 francs le chapeau pour dames. Elle se charge aussi de remettre les vieux à neuf, à des prix très modérés.

VENTE

DE

FLEURS ET ARBUSTES RARES.

Elle aura lieu JEUDI 30 courant, à la salle de François THONNARD, rue Féronstrée, et consistera en Plantes de serre tempérée et pleine terre. Il y aura de superbes Baecsisia, entre autres le Spéciosa, Witzemia, Corymbosa, Enkianthus quinque Flora, Acacia, Camelia, Epacris, Cactus, etc., dans les plus grandes raretés. 457

BELLE VENTE DE PLANTES.

Le VENDREDI PROCHAIN PREMIER MAI, à 2 1/2 heures de relevée, on VENDRA à la salle de A DUVIVIER rue Velbruck, 60 à 70 espèces de Camelia nouveaux ou peu répandus savoir: les Camelia Schremakerki, Douckleari, Caudide-pira, Veticulata, Charlemagne, Kopeana Superba, Colvilli et autres distingués, Magnolia, Blanca, Arborea, Simpervirens, Cybrepedium Venastum; et autres plantes de serre d'Orangerie et de pleine terre. 452

TILBURY NEUF à VENDRE, rue Lulai des Fèves, n° 122.

QUARTIER à LOUER, composé de trois pièces, avec la jouissance de la promenade d'un jardin pour des personnes sans enfants. S'adresser chez MONARD, rue des Célestines, n° 675 3^e bis. 446

On CHERCHE une DEMOISELLE de COMPAGNIE, parlant bien le français, ayant reçu une bonne éducation. S'adresser chez Mme. HAUBEN, rue derrière St. Thomas n° 342, où l'on dira pour qui c'est. 458

VENTE DES LIVRES COMPOSANT LA BIBLIOTHÈQUE

DE FEU M. LE PROFESSEUR ANSIAUX.

LUNDI QUATRE MAI et jours suivants, (et non le mardi 28 avril, comme il a été annoncé précédemment) il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères de la BELLE COLLECTION DE LIVRES de médecine, chirurgie, science, littérature, histoire, etc., dépendant de la succession de feu M. le professeur ANSIAUX.

Le catalogue se distribue chez M. RENOZ, notaire, rue d'Amay, n° 653. 238

LUNDI 27 AVRIL, 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ notaire à Liège, à la VENTE aux ENCHÈRES d'une PIÈCE de TERRE, située au Thier à Liège, contenant 21 perches et demi. S'adresser pour les conditions de cette VENTE à M^e RENOZ notaire rue d'Amay n° 653. 444

LUNDI ONZE MAI, 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères d'une belle et grande MAISON, située à Liège, place St. Lambert, n° 879.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement. S'adresser pour la voir à M. DARDESPINNE, place Ste. Claire, et à M^e RENOZ, notaire, rue d'Amay, n° 653. 445

Le 14 mai 1835, deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège à la VENTE aux enchères:

1^o D'une PIÈCE DE TERRE et pré, située en la commune de Chokier, près du ruisseau nommé Frunesy, contenant 21 ares 720 millièmes (cinq verges grandes), joignant au Ruisseau Frunesy, à la terre du château de Chokier et à Chambleur.

2^o Une pièce de terre, située à la Boverie, sur le Marteau ou l'He du Moulin aux Ecoles, tenant à Léonard Brimbois, à Louis d'Outhie et autres, contenant une verge grande 12 petites environ.

3^o Une pièce de terre, située près de l'église de Fétinne et la Ruelle des Anes, à la Boverie, joignant à Courardy et autres, contenant environ 3 1/4 verges grandes. 443

LUNDI 27 AVRIL 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude, et par le ministère de M^e RENOZ notaire à Liège, à la VENTE aux enchères d'une PIÈCE de TERRE, située au Thier à Liège, contenant 21 perches et demi. S'adresser pour les conditions de cette VENTE à M^e RENOZ notaire, rue d'Amay n° 653. 395

JEUDI 7 MAI 1835, dix heures du matin, il sera procédé par devant M. le juge de paix du quartier du Sud de la ville de Liège, en son bureau, rue Mont St. Martin, et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères d'une belle MAISON, sise à Liège, rue du Pot-d'Or, n° 617 bis, propre à tout genre de commerce. S'adresser à M^e RENOZ, notaire, rue d'Amay, n° 653. 453

A VENDRE

A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES.

CINQ BELLES PAPETERIES en activité, avec vastes bâtiments, maison de maître, maisons d'ouvriers, magasins, écuries, remises, le tout situé dans la province de Namur, à proximité de la Meuse et sur routes et chemins faciles. — Clôtures d'eau abondante, d'une élévation de 15, 18 et 22 pieds, moulin à farine à trois jeux de meules en activité et situé auprès desdites papeteries qui en outre sont entourées de beaux jardins, prairies, excellents bois, bosquets, terres labourables, ensemble d'une contenance de 25 BONNIERS environ. S'adresser à M^e RENOZ, notaire à Liège, rue d'Amay, n° 653. 394

VENTE

DE

VINS DE BORDEAUX, ETC.

Le MARDI 28 AVRIL 1835, à 2 1/2 heures de relevée, le notaire GILKINET VENDRA aux enchères publiques à l'entrepôt des accises, près St. Barthelemy, 45 PIÈCES DE VIN de Bordeaux des qualités Saint Julien, Saint Estèphe, Saint Emilion et Queyries, etc., la majeure partie des années 1831 et 1832, les vins sont en bon état; on pourra les déguster au moment de la VENTE.

Plus une pièce d'EAU DE VIE, ARMAGNAC vieux et une pièce de RHUM vieux. S'adresser audit notaire pour plus amples renseignements.

Le LUNDI, 11 MAI 1835, à trois heures de relevée, il sera par le ministère de M^e GILKINET, notaire à Liège, et par devant M^e OPHOVEN, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, situé rue Neuve, derrière le Palais, n° 443, procédé à la VENTE aux enchères publiques,

D'UNE MAISON, située à Liège, rue Pecheurue, portant le n° 1424, avec cour; pompe, 6 caves, et toutes dépendances ayant une issue dans la rue dite Chamossé, et tenant du côté du Pont des Arches à M. Dallemagne, représentant M. Genin, du côté opposé à M. Rondaix, représentant Gilon.

S'adresser, pour plus amples renseignements, audit M. OPHOVEN, et en l'étude à Liège, rue Féronstrée, n° 588. dudit M^e GILKINET. 450

ADJUDICATION DEFINITIVE.

La propriété sise à Bois l'Evêque, consistant en MAISON d'habitation avec un bonnier 59 perches 10 aunes (4 bonnier 16 verges grandes 10 verges petites) de jardin cotillage, verger planté d'arbres et terres labourables, ayant été surenchérie sera définitivement exposée en VENTE aux enchères le lundi 27 avril présent mois à dix heures du matin, pardevant M. CHOKIER, juge de paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau sis Mont Saint Martin n° 611, par le ministère de M^e GILKINET, sur la mise à prix de 6090 francs.

S'adresser pour plus amples renseignements audit M. Chokier et en l'étude à Liège, rue Féronstrée, n° 588, dudit M^e GILKINET. 420

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Suivant procès-verbal d'adjudication reçu par M^e GILKINET, notaire à Liège, le 13 avril présent mois; les biens exposés en VENTE par son ministère, consistant en MAISON D'HABITATION avec un bonnier 59 perches 10 aunes (4 bonnier 16 verg. gr. 10 v. p.) de jardin, cotillage, verger planté d'arbres et terres labourables, situés à Bois l'Evêque, joignant la propriété de milord Cewe ont été adjugés pour une somme de 5800 francs.

D'après les conditions de la vente toute personne solvable pourra surenchérir la susdite adjudication et ce pendant la quinzaine qui la suivra, c'est-à-dire depuis le 13 avril jusqu'au 28 même mois inclusivement, à charge d'en porter le prix à un vingtième en sus de celui ci-dessus désigné et de passer acte de cette surenchère en l'étude dudit M^e GILKINET.

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Suivant procès verbal d'adjudication reçu par M^e GILKINET, notaire à Liège, le 23 mars 1835, la BELLE ET VASTE MAISON, sise à Liège, rue du Pot d'or, portant le n° 656 bis, exposée en VENTE par son ministère a été adjugée pour une somme de 38 000 francs.

D'après les conditions de la vente, toute personne solvable pourra surenchérir la susdite adjudication et ce pendant la quinzaine qui la suivra, c'est à dire jusqu'au 8 mai inclusivement à charge d'en porter le prix à un vingtième en sus de celui ci-dessus désigné, et de passer acte de cette surenchère par le ministère de M^e GILKINET.

S'adresser pour plus amples renseignements en l'étude à Liège, rue Féronstrée, n° 588, dudit M^e GILKINET. 451

VENTE

D'IMMEUBLES ET RENTES,

APPARTENANT

AUX ENFANS DE FEU JACQUES DERKENNE.

MARDI 2 JUIN 1835, à 9 heures du matin et le lendemain, s'il y a lieu, chez le sieur Servais CHRISTOPHE, au Péron, à Hermalle sous Argenteau, le notaire BIAR VENDRA aux enchères, les BIENS dont le détail suit:

1^o Une MAISON, sise près de l'église, bâtie en pierres et briques, couverte en ardoises, donnant d'un côté sur la Meuse, du côté opposé au chemin de la commune, consistant en trois pièces au rez de chaussée, quatre au premier, quatre belles caves voutées, écurie, fournil, pompe, cour et jardin, le tout pouvant convenir pour une maison de commerce ou de campagne.

2^o Un beau jardin à proximité de la maison.

3^o Une prairie plantée d'arbres, contenant 9 verges grandes dite aux Mailles.

4^o Une pièce de terre de 6 verges dans le Buisson au Fond.

5^o Une prairie de 3 verges en Werihet.

6^o Une pièce de terre de 24 verges au Sawon.

7^o Une idem de 8 verges 2 petites à la Heppes.

8^o Une idem de 6 verges 15 petites au Buisson sur les Thiers.

9^o Une idem de 2 verges au même lieu.

10^o Une idem de 3 verges au Werihet.

11^o Une prairie d'une verge au même lieu, plantée d'arbres.

12^o Une pièce de terre de 4 verges au Damont du Chêne.

13^o Une idem de 4 verges dans le Fond de la Commune.

14^o Une idem de 5 verges au chemin de Haccourt.

15^o Une idem de 2 verges sur les Mailles.

16^o Une idem de 2 verges au Pasay-Paquet.

17^o Une idem de 3 verges 5 petites, au chemin de devant le Pont.

18^o 46 florins 7 sous de rente perpétuelle en 2 textes, dus par M. Lhoest-Bertho de St. Gilles.

19^o 43 florins pareils en 3 textes dus par les enfants de Jean Joseph Gillis.

20^o 7 florins aussi de rente dus par Henri Delwaide.

21^o Une pièce de terre dite Beauduin, contenant 14 verges grandes 13 petites.

22^o Une idem de 7 verges 10 petites, dans les Fonds.

23^o Une idem de 5 verges 15 petites, derrière la prairie.

24^o Une idem de 5 verges 10 petites, à la Vigne.

25^o Une idem de 2 verges 10 petites, derrière le Chêne.

26^o Une idem de 1 verge, aux Trixhes Grande Fosse.

27^o Une idem de 6 verges 13 petites, à Gorrée.

28^o Une idem de 4 verges, au Potay.

29^o Une idem de 9 verges 10 petites, au Chêne.

30^o Une idem de 7 verges, dans les Fonds.

31^o Et 20 florins Bbt. Liège de rente en deux textes, dus par Hubert Delfosse, de Prichelle.

Les immeubles ci dessus sont situés audit Hermalle sous Argenteau, et seront vendus suivant l'ordre de leur n°.

Les acquéreurs auront des facilités pour le paiement. Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit notaire BIAR, rue Vinave d'Ile, n° 43, à Liège. 434

MAISON A VENDRE.

Une MAISON située au commencement du faubourg St. Gilles, à droite en sortant de la ville, portant le n° 199. Cette vente aura lieu aux enchères, le lundi quatre mai 1835, deux heures de relevée, en l'étude, à Liège, du notaire KEPPELNE où l'on peut s'adresser pour plus ample information. 269

A VENDRE DEUX BELLES FERMES dont les exploitations sont contigües et mesurent environ trente un bonniers de prairies et terres de première classe; elles sont situées à Rosmel, près de la nouvelle route qui conduit de Battice à Maestricht, à une lieue de Battice, commune du même nom; l'une de ces fermes est exploitée par le sieur Dewaide, l'autre par le sieur Louvrier.

La vente en sera faite aux enchères le LUNDI VINGT SEPT AVRIL 1835, deux heures de relevée, en l'étude à Liège du notaire KEPPELNE, où le cahier des charges est déposé. 307

IMMEUBLES A VENDRE.

LE LUNDI 27 de ce mois, deux heures de relevée, le notaire PAQUE, procédera en son étude, rue Souverain-Pont, à Liège, à la VENTE aux enchères publiques des IMMEUBLES dont la désignation suit:

Premier lot. — Une FERME avec maison et bâtiments d'exploitation, en bon état, située à CHEVREMONT, près de la chapelle, et 9 bonniers 76 perches de jardin, terres et prairies bien arborées, en plusieurs pièces, situées sous les communes de Vaux sous Chevremont et Romsée.

Deuxième lot. — TROIS bonniers 52 perches 16 aunes de terre, bois, trichie et broussailles, sur la montagne, en face du village de Vaux sous Chevremont.

Troisième lot. — TROIS bonniers 15 perches 38 aunes de terre, bois, trichie et broussailles, situés sur les revers de la montagne de Chevremont en face du bois de la Rochette.

Quatrième lot. — 135 perches 2 aunes de pâturage en trois pièces contigües, dites les Plains, situées sur le plateau de Chevremont, à très peu de distance de la chapelle.

Aux conditions que l'on peut voir en l'étude du notaire PAQUE. 288

VENTE

DE

DEUX MAISONS.

Le MARDI 5 MAI 1835, à 3 heures de relevée, le notaire PAQUE procédera à la VENTE aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain Pont, de DEUX BELLES MAISONS séparées par une cour, dont une avec porte cochère solidement et récemment bâtie, située au commencement du quai de la Sauverrière, n° 808, très à portée de la salle de spectacle. On pourra l'occuper de suite.

L'autre située rue Basse Sauverrière, n° 809. On en aura la jouissance au 24 juin.

Ces deux maisons sont libres de charges et on peut les voir en s'adressant au n° 809, rue Basse Sauverrière. Les titres et le cahier des charges sont déposés en l'étude du notaire PAQUE.

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le notaire PAQUE vendra aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain Pont, à Liège, le MARDI 19 MAI 1835, à dix heures du matin;

LES DEUX TIERS indivis d'une CONCESSION de MINES de HOUILLE, connue sous le nom du BOIS DE MOINES s'étendant en superficie de 165 bonniers métriques, sous le, communes de Chokier, Flémalle-Haute, Avars et Horion-Hozémont, dont les travaux pour l'exploitation, déjà très-avancés, n'ont été suspendus qu'à cause de décès de plusieurs des propriétaires. 308

VENTE

D'UN

BEAU MOBILIER, POUR CAUSE DE DÉPART.

Le MERCREDI 29 AVRIL, à deux heures après-midi, il sera VENDU aux enchères, par le ministère du notaire BERTRAND, en la maison cotée 856, place du Spectacle, une quantité de très beaux MEUBLES, consistant en:

24 chaises, 4 canapés, 4 tabourets, couverts en drap bleu imprimé.

12 chaises, 2 canapés et 2 tabourets garnis en crin noir.

Rideaux en mousseline et en mérinos pour 6 croisées.

1 Pendule en bronze doré et 2 candélabres.

1 Pendule dorée et 2 candélabres.

1 Idem bronze et marbre et 2 candélabres } Grands modèles

2 Lustres dorés avec cristaux, une lampe antique en bronze doré et 3 grilles de feu en bronze.

1 Coupé avec 2 harnais plaqués en argent.

1 Tilbury avec harnais, et en outre, 3 harnais de calèche et beaucoup d'autres objets que les amateurs pourront examiner la veille du jour de la vente, depuis dix heures jusqu'à 4 heures après midi, la dite MAISON, située place de Spectacle n° 856 est à LOUER.

S'adresser au dit notaire BERTRAND. 372

LIQUIDATION DE SOCIÉTÉ.

LE LUNDI 27 AVRIL, à 9 1/2 heures du matin, le notaire BERTRAND VENDRA à l'enchère et au comptant en la maison cotée 624, quai d'Avroy, à Liège, une très forte quantité d'USTENSILES et de MÉCANIQUES, servant à la fabrication des draps. 331

BANQUE LIEGEOISE.

L'administration rappelle au public que la caisse d'épargnes sera ouverte le 13 de ce mois et que l'on peut se procurer le règlement y relatif, chez M. DEMONCEAU, place St. Denis, n° 637.

Elle l'informe en même temps qu'à dater du premier mai prochain, elle commencera ses opérations consistant:

1° En prêts sur hypothèques remboursables à termes fixes à l'intérêt de 4 1/2 pour cent, et d'une commission qui ne pourra pas excéder 1/2 pour cent l'an, ou par annuités d'après les tableaux qui seront imprimés.

2° En prêts sur signatures privées, ou contre dépôt d'effets publics et particuliers, à l'intérêt de 5 p. c. et d'une commission d'un demi pour cent par an.

Les emprunteurs auront la faculté de se libérer anticipativement et à volonté moyennant une indemnité à convenir. L'on peut, dès maintenant, adresser les demandes d'emprunt.

A Liège, le 8 avril 1835. 311

VENTE DÉFINITIVE

PAR

SUITE DE SURENCHÈRES.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le JEUDI 30 AVRIL courant, à dix heures du matin, il VENDRA DÉFINITIVEMENT, AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, en son étude, rue Féronstrée:

1° Une BELLE MAISON de CAMPAGNE avec corps de FERME y attenant, et onze bonniers métriques 84 perches 66 aunes de jardins, prairies et terres, le tout situé au bois de Breux, commune de Grivegnée, sur la mise à prix de 54,075 francs. prix auquel cette propriété est portée par la surenchère.

2° Une MAISON propre au COMMERCE, située au même lieu, avec 35 perches 83 aunes de jardin, sur la mise à prix de 3,320 francs, en sus de 59 francs 32 centimes par rente.

VENTE

D'UNE

BELLE ET GRANDE MAISON A ÉQUIPAGE LIBRE DE CHARGES.

M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères sans faculté de surenchérir, le mardi 12 mai 1835, à 11 heures d'environ 9 mètres sur une profondeur de 28.

1° Une belle et GRANDE MAISON, avec porte cochère, cour, jardin, etc., située à Liège, place derrière St. Paul, n° 449.

2° Une portion de terrain par derrière, joignant à M. Lambinon et donnant sur la rue des Clarisses, d'une largeur d'environ 9 mètres sur une profondeur de 28.

3° Et une autre portion à côté, joignant à M. de Potesta, ayant les mêmes largeur et profondeur.

Ces deux portions de terrains sont propres à bâtir deux belles maisons qui auront cour et jardin. elles se trouvent dans une rue qui va s'embellir et gagner considérablement par le nouveau pont, le chemin de halage et surtout par son élargissement et sa communication en ligne droite avec le quai d'Avroy. Le percement de ce côté s'effectue dans ce moment. Les trois lots seront exposés en détail et en masse.

S'adresser pour voir les conditions à M. Grandmont-Donders, négociant, rue du Pont d'Île, ou audit notaire DUSART, dépositaire des titres. 275

VENTE DÉFINITIVE

DANS LE

BOIS DE ROTHEUX.

LUNDI 27 AVRIL 1835, à 10 heures du matin, le notaire BIAR VENDRA dans le BOIS DE ROTHEUX, commune de ce nom, canton de Seraing, à trois quarts de lieues de la Neuville et autant d'Esneux sur l'Ourthe, 85 beaux marchés de CHÈNES propres à tout usage, dont un grand nombre de forte dimension.

La vente se fera au pied des arbres.

A 6 mois de crédit.

NB. C'est par erreur que cette vente avait été annoncée comme devant avoir lieu le jeudi 23 du courant. 416

VENTE

D'UNE

BELLE MAISON,

SISE DERRIÈRE LE PALAIS ET COTÉE N° 51,

Qui aura lieu le MARDI CINQ MAI 1835, à deux heures de relevée, par le ministère du notaire BIAR, en son étude, rue Vinave d'Île, à Liège.

Cette MAISON propre à un rentier ou à un négociant, est restaurée à neuf et se compose, au rez de chaussée, de quatre pièces avec cheminées en marbre, cour, cuisine, deux pompes et six belles caves au dessous; de onze chambres au premier et second et grands greniers au dessus.

On aura de grandes facilités pour le paiement et l'on pourra traiter de gré à gré jusqu'au jour de la VENTE.

S'adresser audit notaire BIAR. 392

VENTE PAR LICITATION

(En conformité de la loi du 12 juin 1816.)

LUNDI 4 MAI 1835, à dix heures du matin, il sera procédé par devant M^e OPHOVEN, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, sis rue Neuve, derrière le Palais, par le ministère de M^e LAMBINON, notaire en la même ville, à ce commis, à la VENTE aux enchères publiques DES IMMEUBLES suivants:

Premier lot.

Une maison, fournil, étable, forge et dépendances, avec 14 verges grades de jardin et prairie bien arborée, situés à la Verte Humeresse, commune de Grivegnée, tenant à la Dlle. Cajot, Toussaint Legraye et autres.

Deuxième lot.

Une maison, four et dépendances avec deux petits jardins, dont l'un est contigu à la maison et l'autre se trouve à proximité, situés en Malvaux, commune de Chênaie, joignant aux enfants Ancion de Ville et autres.

S'adresser à M. le juge de paix susdit et au notaire LAMBINON, dépositaire des titres. 374

PROPRIÉTÉ RURALE

A VENDRE.

LUNDI 25 MAI 1835, à 10 heures du matin, en l'étude du notaire PARMENTIER, place de la Comédie, à Liège, il sera procédé à la VENTE publique aux enchères,

D'UNE MAISON D'HABITATION, avec écurie, étable, et 5 PRAIRIES dont 3 plantées d'arbres à fruits et un bocquet, le tout ne formant qu'un ensemble et contenant 5 bonniers 2 verges grand et demie, ancienne mesure locale, et situé en lieu dit Vausable, commune d'Ogne, province de Liège, à un quart de lieue environ de la route Royale de la Vedre.

Ces biens sont exploités par Adam Remacle. S'adresser audit notaire PARMENTIER, pour connaître les conditions. 449

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 17 avril. — Métalliques, 102 9/16. — Actions de la banque 184 0/0.

Fonds anglais du 22 avril. — Cons., 92 1/2 0/0. — belge, 105 0/0. — holl. 57 1/8. — Portug. 99 1/2. — Esp. cortés, 70 1/2.

Bourse de Paris, du 23 avril. — Rentes, 5 1/2, 107 50 fin cour., 107 70. — Rentes, 3 p. c., 82 00, fin cour., 82 10

— Actions de la banque, 00000 00 — Emprunt de la ville de Paris, 00000 00. — Rentes de Naples, 98 70, fin cour., 98 85

— Emprunt Guebhard, 49 1/4, fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 49 3/8, fin cour., 00 00.

Trois p. c., 32 0/0, fin cour., 00 00, différée, 00 0/0. — Cortés, 50 1/4. — Portugais, 00 0/0. — d'Haïti, 0000 00.

— Grec, 00 00. — Emp. belge, 102 3/8, fin cour., 102 3/8. — Empr. romain, 103 0/0, fin cour., 102 1/2. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 120 1/2 — Dette différée, 22 7/8. — Coupons cortés, 32 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 23 avril. — Dette active 56 3/8 000 — Dito, 5 1/2, 102 3/8 000. — Dito Différée, 1 5/16 000. — Bil. de chance 26 0/0 000. — Syndi. d'amor. 95 3/4. — Dito, 3 1/2 1/2, 80 1/8 Contrib. de guerre, 000000 0/0. — Bill. du trésor, 6 1/2, 101 0/00. — Société de comm. 106 1/4. — Bus. 4 et comp. 104 1/4. — Dito 1828 et 1829, 104 5/16. — C. ch. 11. 1834, 1833 99 5/8. — Dito ins. au gr. liv. 70 1/2. — Dito emp. à L., 5 1/2, 00 00 — Plus. nég. à L., 6 1/2. — Dito 0/0. — Dan m. à Lond., 00 0/0. — Rente franç. 00 0/0. — Rente perp. d'Espagne, 00 0/0 — Dito d'Amst., 48 1/2. — Dito à Lond., 3 1/2, 22 3/4 00 — Dito à Paris, 0 0/0. — Dito à Anvers, 00 0/0. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 22 3/16 0. — Bons cortés à Lond. 48 1/2. — Coupons des cortés, 00 0/0. — Vienne actions de la banq., 0000. — Métalliques, 99 7/8. — Act. Rot. 1^{re} levée, 0000. — Dito 2^e levée, 000 0. — Lots de Pologne, 124 7/8 00. — Naples falcon. 00 0/0. — Dito à Londres, 00. — Brésiliens, 88 1/4 000. — Grecs 0. — Lots Prussiens 115 3/4.

Bourse d'Anvers du 24 avril.

Changes. a courts jours. à deux mois à 3 mois

Amsterdam 518 0/0 perte

Londres. 12 05 0/0

Paris. 47 1/4

Frankfort. 36 3/16

Hambourg. 35 7/16

12 00 0/0

47 0/00

36 0/0

P 46 13/16 A

P 35 13/16 P

P 35 1/8

P 35 1/4

Escompte 4 0/0.

Effets publics Belgique. — Dette active, 105 0/0 P. — Idem différée, 44 1/2 0. — Oblig. de l'entp., 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 101 3/4 P. 00. — Idem de 12 mill., 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 000 0/0 P. Idem diff., 00 00. — Rente remb. 89 et 98 5/8 00 00. — Espagne. Guebb., 48 1/4 0/0 A. Idem perp. Paris, 3 p. c., 31 1/2 P. Idem perp. Amsterdam, 49 1/2 3/4 1/2. — Idem diff., 24 1/8 24 P.

Cours après la bourse

Perpétuelles, 49 1/2 P. — Cortés 49 3/4 A. — Dito différée, 23 3/4 A. — Coupons cortés, 33 0/0 P. — Gallo-Russes, Adm. Bruxelles 00 0/0. — Adm. d'Anvers 000 0 00. — Primes à 4 m., dont 1. — Perpétuelles 50 1/2 A. — Cortés 51 0/0 A. — Dette différée 26 0/0 A.

Bourse de Bruxelles du 24 avril. — Belgique. Dette active 54 0/0 P. Emprunt de 24 mill., 101 3/4 P. — Actions de la société générale (5) 825 0/0 P. Société de comm. de cette ville, 120 1/2 P. Banque de Belgique (5) 120 1/4 P. Hollande. Dette active, 55 1/2 A. — Espagne. Guebhard, 48 1/2 P. 000. Perpét. Anvers 4 p. 1/2 00. Id. Amsterdam 5 p. 1/2, 49 0/0 0. — Idem Paris 3 p. 1/2, 31 1/4 Cortés à Londres, 49 3/8 A. 0/0. Dette différée, 23 3/4 P.

H. Lignac, imp du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.